CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Signalétique et décors graphiques)

Hygiène, sécurité et environnement professionnels

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP SDG, veuillez visiter :
cap-signaletique.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP SDG

Prévention-Santé-Environnement (EG5)

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-SDG-EG5 • Durée : **1 heure** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Santé et effets d’une exposition (3 questions) **Page 3**

2. Démarche d’alerte et conduite à tenir (3 questions) **Page 5**

3. Hygiène, sécurité et bio-nettoyage (3 questions) **Page 7**

4. Responsabilité et respect des personnes (2 questions) **Page 9**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet associé **(PDF) :** https://cap-signaletique.fr/assets/annales/cap-signaletique-et-decors-graphiques/Hygiène, sécurité et environnement professionnels/2026/CAP (Signalétique et décors graphiques) - Hygiène, sécurité et environnement professionnels - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Santé et effets d’une exposition

Un atelier pose un marquage adhésif dans le couloir d’un EHPAD et utilise un nettoyant contenant du 2-propanol. Un salarié présente une irritation des yeux et un mal de tête, tandis qu’une résidente asthmatique, à mobilité réduite, est accueillie dans une aile voisine.

Repérer les effets et la voie d’exposition

Question 1.1. Relevez les deux signes ressentis par le salarié et indiquez la voie d’exposition principalement concernée lors de l’utilisation du produit dans le couloir.

Après vingt minutes d’utilisation, le salarié ressent une **irritation des yeux** et un **mal de tête**. Le nettoyant contient 5 % de 2-propanol et l’étiquette demande d’éviter l’inhalation des vapeurs. Dans un couloir, celles-ci peuvent être respirées : la voie d’exposition principalement concernée est donc la **voie respiratoire, par inhalation**. L’irritation des yeux est un signe ressenti, mais ne suffit pas à conclure à un contact direct avec le produit.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Signes : irritation des yeux et mal de tête. Voie principalement concernée : voie respiratoire, par inhalation des vapeurs.

Évaluer le risque pour une résidente

Question 1.2. Le DT 1 indique que Mme L. est atteinte d’asthme. À partir des informations du DT 2, expliquez pourquoi la présence d’odeurs de produit dans le couloir peut représenter un risque pour elle.

Le DT 1 indique que certaines odeurs fortes déclenchent l’asthme de Mme L. Le produit contient 5 % de 2-propanol et son étiquette demande d’éviter l’inhalation des vapeurs.

- Si les odeurs se diffusent jusqu’au salon de l’aile A, Mme L. peut les inhaler.
- Cette exposition peut déclencher une gêne respiratoire ou une crise d’asthme, même si elle se trouve dans une aile voisine.

Le risque dépend donc de la diffusion des vapeurs jusqu’à son lieu d’accueil.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les vapeurs odorantes peuvent atteindre le salon et déclencher l’asthme de Mme L. si elle les inhale.

Protéger Mme L. pendant l’intervention

Question 1.3. Indiquez deux mesures immédiates permettant de protéger Mme L. pendant l’intervention, en tenant compte de sa mobilité et de son lieu d’accueil indiqué au DT 1.

1. Maintenir Mme L. dans le salon de l’aile A, qui est accessible par un couloir distinct de la zone de travaux, et empêcher son passage dans le couloir exposé.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Faire baliser l’accès au chantier pour tenir les résidents à distance. Si Mme L. doit se déplacer, demander au personnel de l’accompagner, car le DT 1 précise qu’elle a besoin d’aide pour certains déplacements.

Ces mesures limitent son exposition aux odeurs tout en tenant compte de sa mobilité réduite.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La maintenir au salon de l’aile A, à l’écart du chantier, baliser la zone et faire accompagner tout déplacement par le personnel.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Démarche d’alerte et conduite à tenir

Après vingt minutes d’utilisation du produit, un salarié signale une irritation des yeux et un mal de tête, et le responsable interrompt l’activité. Le candidat propose une conduite adaptée à son rôle, en protégeant la personne, en alertant et en transmettant les informations utiles.

Distinguer le danger et le risque

Question 2.1. Identifiez le danger lié au produit et formulez le risque auquel le salarié a été exposé. Votre réponse doit distinguer le danger de la situation d’exposition.

Danger : le produit contient 5 % de 2-propanol et porte la mention H319 : il provoque une sévère irritation des yeux. **Situation d’exposition :** le salarié l’a utilisé dans un couloir pendant vingt minutes, où il a pu inhaler des vapeurs ou recevoir du produit dans les yeux. **Risque :** cette exposition peut entraîner une irritation oculaire ; le salarié signale aussi un mal de tête après l’utilisation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Danger : nettoyant irritant pour les yeux (H319). Risque : inhalation de vapeurs ou contact oculaire pendant l’utilisation, avec irritation des yeux et mal de tête signalés.

Compléter le document réponse DR 1

Question 2.2. Complétez le DR 1 en indiquant, pour chacune des quatre étapes, une action concrète permettant de protéger la personne, d’alerter le responsable et de transmettre les informations nécessaires. N’effectuez aucun acte de soin qui ne relève pas de votre fonction.

Renseigner une action concrète dans chacune des quatre lignes du DR 1. Mettre la personne à l’abri, interrompre l’exposition, prévenir le responsable et lui transmettre les faits utiles, sans réaliser d’acte de soin.

1. **Protéger :** accompagner le salarié à l’air frais et le laisser au repos.
2. **Réduire l’exposition :** arrêter l’utilisation du produit, éloigner les personnes et aérer la zone.
3. **Alerter :** prévenir immédiatement le responsable de l’intervention ou de l’établissement.
4. **Transmettre :** indiquer le produit, la durée et l’heure d’exposition, ainsi que les symptômes.

DR 1 complété : actions de protection et de transmission

Extrait du protocole de l’EHPAD applicable au chantier.

	À l’air frais, au repos
	Arrêter le produit, aérer
	Alerter le responsable
	Produit, durée, heure, symptômes

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

À l’air frais ; arrêter le produit et aérer ; alerter le responsable ; transmettre le produit, la durée, l’heure et les symptômes.

Mettre à l’écart et signaler

Question 2.3. Indiquez la première action à réaliser pour mettre le salarié à l’écart de l’exposition et précisez à qui signaler immédiatement la situation dans l’établissement.

La première action est d’accompagner immédiatement le salarié hors du couloir où le produit est utilisé, vers un endroit à l’air frais, afin d’interrompre l’exposition aux vapeurs. Ne pas le laisser seul si son état le nécessite et ne pas entreprendre de soin. Signaler sans délai la situation au responsable de l’établissement, en informant également le responsable de l’intervention.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Accompagner le salarié hors de la zone, à l’air frais. Alerter immédiatement le responsable de l’établissement et le responsable de l’intervention.

3. Hygiène, sécurité et bio-nettoyage

Le DT 2 présente les dangers et consignes d'utilisation d'un nettoyant contenant 5 % de 2-propanol, ainsi que les protections indiquées sur son étiquette. Il fournit aussi le protocole de bio-nettoyage à appliquer après les travaux avant la réouverture de la zone.

Choisir les équipements de protection

Question 3.1. Indiquez deux équipements de protection individuelle à utiliser pour manipuler le produit de nettoyage, conformément aux informations fournies dans le DT 2.

Le DT 2 prescrit deux équipements pendant la manipulation du nettoyant contenant 5 % de 2-propanol. Les gants de protection adaptés protègent les mains. Les lunettes de protection réduisent le risque de projection dans les yeux, particulièrement important puisque l'étiquette mentionne une sévère irritation des yeux (H319). Ces équipements sont à porter pendant toute la manipulation du produit.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Gants de protection adaptés et lunettes de protection.

Ordonner le protocole de bio-nettoyage

Question 3.2. Remettez dans l'ordre les quatre opérations de bio-nettoyage décrites dans le DT 2. Présentez votre réponse sous la forme d'une suite numérotée de 1 à 4.

1. **Étape C :** éloigner les résidents et baliser la zone.
2. **Étape B :** nettoyer les surfaces du haut vers le bas avec une lavette à usage unique.
3. **Étape A :** aérer la zone pendant au moins 15 minutes.
4. **Étape D :** éliminer les déchets dans un sac fermé et laisser sécher les surfaces avant la réouverture.

Les résidents sont ainsi tenus à l'écart pendant les travaux et le nettoyage, et la zone n'est rouverte qu'après remise en état.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1. Étape C ; 2. Étape B ; 3. Étape A ; 4. Étape D.

Prévenir une nouvelle exposition et sécuriser la réouverture

Question 3.3. Indiquez deux consignes à respecter pour éviter une nouvelle exposition au produit et permettre la réouverture de la zone en sécurité. Justifiez chaque consigne par une information du DT 2.

Deux consignes du DT 2 limitent l'exposition et sécurisent la réouverture :

- Utiliser le produit dans un local ventilé, éviter d'inhaler les vapeurs et ne pas le mélanger à un autre produit, conformément à l'étiquette.

FormaV - document d'entraînement non officiel

- Éloigner les résidents et baliser la zone pendant les travaux et le nettoyage ; aérer au moins 15 minutes, puis attendre le séchage des surfaces avant la réouverture, comme le prévoit le protocole.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ventiler, ne pas mélanger le produit, tenir les résidents à l’écart et attendre le séchage avant la réouverture.

FormaV - document d'entraînement non officiel

4. Responsabilité et respect des personnes

L'intervention se déroule dans un EHPAD accueillant des personnes dépendantes, et les informations de santé de Mme L. sont communiquées uniquement pour organiser la sécurité du chantier. Le candidat doit proposer des attitudes respectueuses de sa dignité et des mesures de prévention pour une intervention future.

Respecter la dignité et la confidentialité

Question 4.1. Indiquez deux attitudes professionnelles permettant de respecter la dignité et la confidentialité de Mme L. pendant l'organisation et la réalisation des travaux.

Les informations de santé de Mme L. sont utilisées uniquement pour organiser la sécurité du chantier. Les communiquer seulement aux personnes qui en ont besoin et en parler à l'écart des résidents et des personnes non concernées. Informer Mme L. avec tact des dispositions prévues, s'adresser directement à elle et tenir compte de ses choix et de son besoin d'aide pour certains déplacements. Ne pas la désigner publiquement par son état de santé.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Limiter les informations aux personnes concernées et organiser les travaux avec Mme L., dans la discrétion et le respect de son autonomie.

Préparer une prochaine intervention

Question 4.2. Proposez deux mesures de prévention que l'entreprise et l'établissement peuvent organiser avant une prochaine intervention de même nature. Justifiez chaque mesure par un risque identifié dans le sujet.

Préparer l'intervention avec le responsable de l'EHPAD : les mesures doivent protéger les résidents et les intervenants des risques indiqués dans le sujet.

Mesure organisée en amont	Risque prévenu
Éloigner les résidents de la zone et prévoir un itinéraire accessible distinct pour Mme L.	Exposition aux odeurs, qui peuvent déclencher son asthme, et difficulté de déplacement.
Prévoir l'utilisation du produit dans une zone ventilée et organiser son aération.	Inhalation de vapeurs et irritation des yeux du personnel.

Ces dispositions sont coordonnées avant les travaux. Le balisage, l'aération et les conditions de réouverture suivent aussi le protocole de l'EHPAD.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Éloigner les résidents avec un cheminement accessible et distinct, et organiser l'intervention en zone ventilée pour limiter l'exposition aux vapeurs.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de Prévention-Santé-Environnement du CAP Signalétique et décors graphiques, Édition 2026 Édition 2026 ; porte le code FV-ENT-SDG-EG5 D'une durée d'une heure et de coefficient 1, elle étudie une intervention de marquage adhésif en EHPAD et l'usage d'un nettoyant au 2-propanol. Elle évalue l'analyse des expositions, l'alerte, la prévention, le bio-nettoyage et le respect des personnes.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le nettoyant contient 5 % de 2-propanol ; l'étiquette indique H319 : provoque une sévère irritation des yeux.
- Éviter l'inhalation des vapeurs et le contact avec les yeux, utiliser le produit dans un local ventilé et ne pas le mélanger.
- La manipulation du produit nécessite des gants de protection adaptés et des lunettes de protection.
- Le protocole prévoit d'éloigner les résidents, baliser, nettoyer du haut vers le bas, aérer au moins 15 minutes et laisser sécher avant la réouverture.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez le danger lié au produit de la situation d'exposition et du risque pour le salarié.
- Reliez les odeurs au risque d'asthme et tenez compte de la mobilité de Mme L. et de son lieu d'accueil.
- Renseignez chacune des quatre étapes du DR 1 par une action concrète, sans effectuer d'acte de soin hors fonction.
- Respectez l'ordre des opérations et justifiez les consignes de sécurité à partir des informations du DT 2.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment distinguer le danger du risque dans cette situation ?

Le danger est la propriété nocive du produit, notamment sa capacité à provoquer une sévère irritation des yeux. Le risque correspond aux conséquences possibles de l'exposition du salarié aux vapeurs ou au contact avec le produit pendant son utilisation.

Q : Quel ordre suivre pour le bio-nettoyage indiqué dans le sujet ?

Éloignez d'abord les résidents et balisez la zone. Nettoyez ensuite les surfaces du haut vers le bas, aérez pendant au moins 15 minutes, puis éliminez les déchets dans un sac fermé et laissez sécher avant la réouverture.

Q : Combien de temps dure l'épreuve et comment les points sont-ils répartis ?

L'épreuve dure une heure et son coefficient est 1. Les quatre parties valent respectivement 5, 5, 6 et 4 points, soit 20 points au total. La calculatrice n'est pas autorisée et le DR 1 doit être rendu avec la copie.

Q : Quels éléments faut-il retenir pour respecter les consignes de sécurité du sujet ?

Portez les gants adaptés et les lunettes, évitez d'inhaler les vapeurs et le contact avec les yeux, utilisez le produit dans un local ventilé et ne le mélangez pas. Respectez l'aération et le séchage avant la réouverture.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://cap-signaletique.fr/assets/annales/cap-signaletique-et-decors-graphiques/Hygiène, sécurité et environnement professionnels/2026/CAP (Signalétique et décors graphiques) - Hygiène, sécurité et environnement professionnels - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources CAP (Signalétique et décors graphiques) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP SDG, classés par épreuve et par année :
cap-signaletique.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP SDG reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
cap-signaletique.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.